

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4147

présenté par

Mme Rossi, M. Cabaré, M. Barbier, Mme Sarles, M. Marilossian, M. Le Bohec, Mme Bureau-Bonnard, Mme Charvier, M. Vignal, M. Maire, M. Simian, Mme Riotton et Mme Petel

**ARTICLE 27**

I. – À l’alinéa 9, supprimer la seconde occurrence des mots :

« et assimilés ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 11, procéder à la même suppression.

III. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 12.

IV. – En conséquence, après l’alinéa 12, insérer l’alinéa suivant :

« Les restrictions de circulation formulées par le présent article ne s’appliquent pas aux véhicules fonctionnant au carburant superéthanol E85, au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, et ce quelle que soit la date de leur première immatriculation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ne pas interdire la circulation des véhicules hybrides, flexfuel E85, GPL ou GNV dans les zones à faibles émissions mobilité rendues obligatoires en vertu de cet article.

L’instauration de ZFE est une nécessité écologique que nous avons su réaliser au moment de l’examen de la LOM. L’imposer aux agglomérations de plus de 150 000 habitants va donc dans le bon sens.

Néanmoins la formulation « essence et assimilé » interdit aussi l'ensemble des véhicules ayant une motorisation à faibles émissions comme les hybrides, ou utilisant des carburants alternatifs comme le flexfuel E85, GPL ou GNV.

Ces véhicules ont été et sont encore plébiscités par de nombreux français qui ont souhaité réduire leur empreinte carbone lors de leurs mobilités quotidiennes. De plus, ces énergies offrent des solutions de mobilité moins polluantes que les véhicules thermiques.

Ainsi, la mise en oeuvre des ZFEm telle que proposée dans cet article soulève des enjeux sociaux forts au sein de nos territoires en ce qu'elles contraignent largement la circulation de milliers de français n'ayant pas d'autres solutions que d'utiliser une voiture pour leurs déplacements.